

**ANIMATION DU
SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »**



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

I. Historique

Le 16 janvier 2004 est signé l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suippe ». Le territoire du SAGE s'étend sur 3096 km². Il regroupe 267 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Grand Est et Hauts-de-France). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe (SIABAVES) est la structure porteuse du SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suippe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

II. Présentation de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice (Mathilde GERARD) à 0,5 ETP depuis le 02 janvier 2024.

La cellule d'animation a consacré son temps à l'animation générale du SAGE (dossiers loi sur l'eau, suivis techniques de dossiers, suivi des projets sur le territoire...) et à l'animation de la CLE et de son bureau.

La cellule d'animation est assistée d'une comptable (moins de 5% sur le SAGE) et d'une secrétaire (moins de 10% sur le SAGE) employées par le SIABAVES.

III. La vie du SAGE en 2024

L'année 2024 correspond à la 11^{ème} année de mise en œuvre du SAGE. Les faits marquants de 2024 sont :

- Les démarches pour les changements de certains membres de la CLE ;
- L'animation de la CLE et de son bureau ;
- L'analyse de la compatibilité du SAGE AVS avec le SDAGE 2022-2027 ;
- Retour d'expérience, dans le cadre du CTEC Aisne Vesle Suippe, sur le SAGE Aisne Vesle Suippe (bilan des 10 ans de mise en œuvre et évolution du SAGE).

III - 1 Animation de la CLE

En 2022, un des vice-présidents du bureau a démissionné de ces fonctions (Monsieur Dominique Kaniewski). Un nouveau membre l'a été remplacé à la CLE : Monsieur Dominique MARCELLIN. L'élection d'un nouveau Vice-Président n'a pas pu être organisée. D'autre part, un changement est en cours pour remplacer l'association des communes ardennaise riveraine à l'Aisne par FDPPMA des Ardennes.

L'animation, en 2024, a principalement consisté à relancer et à animer la CLE et son bureau, à l'analyse des avis sur les dossiers loi sur l'eau et les documents d'urbanisme, au suivi des dossiers du territoire et à l'organisation des demi-journées de retour d'expérience des 10 années du SAGE Aisne Vesle Suippe. L'animatrice SAGE a aussi assisté aux réunions et ateliers dans la cadre de l'élaboration de différents documents d'urbanisme.

III - 2 Les réunions plénières

La CLE s'est réunie le 08/04/2024. Cette réunion a permis de présenter le rapport d'activité de la structure porteuse sur l'année 2023 et de présenter les perspectives pour l'année 2024. L'élection d'un vice-président représentant le département de l'Aisne n'a pas pu avoir lieu, faute de candidat et de quorum.

III - 3 Bureau

Le bureau de la CLE s'est réuni 2 fois, le 21 février et 14 juin, pour rendre les avis de la CLE et faire le point sur l'état quantitatif de la ressource sur le territoire. Les réunions de bureau ont permis de faire le point sur la réglementation, anticiper le nouveau décret SAGE paru en fin d'année 2024 et terminer l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027. L'été 2024 n'ayant pas été déficitaire en précipitations, aucune réunion de crise ou bureau exceptionnel n'a eu lieu. Les membres du bureau de CLE ont été consultés pour rendre un avis sur chaque dossier soumis à la loi sur l'eau.

III – 4 Analyse des dossiers soumis à l'avis de la CLE

En 2024, 44 dossiers loi sur l'eau ont été soumis à l'avis de la CLE.

Liste des dossiers Loi sur l'Eau :

Ce tableau ci-dessous résume les dossiers reçus durant l'année 2024.

Types de dossiers	Nombre	Avis rendu
Création de forages agricoles	15	Conforme et compatible : 15
Exploitation de forages agricoles	3	Non conforme : 2 Conformité non vérifiable : 1
Augmentation du volume d'irrigation	3	Conformité non vérifiable : 1 Conforme et compatible : 3
Aménagement de lotissement	3	Conforme et compatible : 3
Renouvellement d'autorisation des opérations de dragage	1	Conforme et compatible
Aménagement et extension d'une ZAC	3	Compatible mais conformité non vérifiable entièrement : 1 Conforme : 2
Renouvellement d'un plan d'épandage des boues	2	Conforme et compatible : 2
Construction d'une centrale photovoltaïque	1	Conforme et compatible
Construction d'un crématorium pour animaux	1	Conforme et compatible
Création de piézomètres de surveillance	1	Conforme et compatible
Création d'une plateforme de traitement de terres polluées	1	Conforme et compatible
Gestion des eaux pluviales d'un centre de tri	1	Conforme et compatible
Création d'un aménagement hydraulique viticole	1	Conforme et compatible
Remplacement d'une buse d'un cours d'eau	1	Conforme et compatible
Construction d'une piste basse adhérence	1	Conforme et compatible
Suivi des eaux souterraines d'une station d'épuration	1	Conforme et compatible
Réhabilitation d'un mur	1	Conforme et compatible
Réaménagement des berges du canal de Reims	1	Conforme et compatible
Aménagement d'une parcelle expérimentale	1	Conforme et compatible
Création d'un forage d'alimentation pour une station de lavage automobile	1	Conforme et compatible
Création de studios de cinéma	1	Conforme et compatible

III – 5 Suivi des documents d’urbanisme

En 2024, 7 documents d’urbanisme ont été soumis à l’avis de la CLE, dont :

- 3 avis sur les documents en version arrêtée ;
- 4 demandes d’informations dans le cadre des portés à connaissance.

Liste des documents d’urbanisme :

Types de dossiers	Nombre	Avis rendu
PLU, PLUi sur version arrêtée	3	Recommandations du SAGE : 2
Porter à connaissance sur PLUi, PLui-H, SCoT	4	Envoi d’informations dans le cadre du PAC

L’animatrice a participé à plusieurs réunions et a transmis des remarques pour l’élaboration de certains documents d’urbanisme : PLUi de la CC du Canton d’Oulchy-le-Château, SCoT Sud-Ardenne, SCoT du Grand Reims, SCoT du Soissonnais-Valois.

III – 6 Mise en œuvre des dispositions du SAGE

➤ d7 : Effectuer un suivi de l’étendu des assecs au niveau des stations ONDE

Cette disposition est mise en œuvre dans le cadre de l’animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suippe.

Des stations complémentaires au réseau national ONDE ont été mises en place, en collaboration avec l’Office Français de la Biodiversité. 32 stations et 14 cours d’eau (La Vesle, La Prosne, La Loivre, La Miette, le Cheneu, le ruisseau de Beaurepaire, le Murton, le Puisieux, le ruisseau de Fayau, le ruisseau d’Epye, le ruisseau d’Arcis-le-Ponsart, le ruisseau du Brouillet, le Noron et l’Arnes) sont actuellement suivis sur le territoire, en appliquant ce protocole.

La CC Région de Suippes suit 3 autres cours d’eau (La Noblette, La Py et L’Ain).

Un bilan annuel concernant l’état quantitatif des nappes et des cours d’eau est rédigé chaque année.

➤ d8 : Evaluer l’impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d’eau et les zones humides

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suippe, la cellule d’animation du CTEC a participé à la réunion concernant la recherche de ressources alternatives, portée par la DDT de la Marne.

Réunion sur la recherche de ressources alternatives, par la DDT de la Marne

La réunion s’est tenue le vendredi 25 octobre et a permis de présenter le projet de recherche de ressources alternatives. En réalité, il s’agirait de réutiliser les anciens réseaux des usines du territoire de la Marne afin d’acheminer la ressource différemment. L’utilisation de l’eau excédentaire est aussi en réflexion.

➤ d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

Dans le cadre du CTEC Aisne Vesle Suiippe, la cellule d'animation du contrat a été conviée à :

- 2 comités ressource de la Marne, qui se sont tenus les 06 février et 21 juin ;
- 3 comités ressource de l'Aisne qui se sont tenues le 14 mars, 30 mai et 03 septembre ;
- Aucun comité ressource des Ardennes.

Les sujets des comités ressources sont :

- Etat des ressources (conditions météorologiques, situation hydrologique et hydrogéologique, état des cours d'eau / réseau ONDE, gestion du lac-réservoir Marne) ;
- Bilan des usages (consommation, navigation) ;
- Gestion de crise.

Un retour d'expérience sur l'autosuffisance en eau dans une sucrerie du territoire a été présenté lors d'un comité ressource de la Marne.

➤ d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières

L'animatrice du SAGE a réuni les différents acteurs de l'eau récoltants des données sur la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suiippe, le 19 mars 2024. Un bilan annuel pour l'année 2023 a été réalisé : il synthétise les connaissances de la qualité et du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire cette année.

➤ Autres dispositions

Plusieurs autres dispositions sont mises en œuvre via le CTEC Aisne Vesle Suiippe, les CTEC Eaux Usées / Eaux pluviales, les CTEC Protection de la Ressource portés par les collectivités compétentes dont les actions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Dispositions	Indicateurs
d33 : Optimiser la collecte et le transport des eaux usées	Mise en conformité des branchements sur le Grand Reims Réhabilitation des réseaux EU : 5 communes Optimisation de la collecte (mise en séparatif) : 2 communes Mise en assainissement collectif : création d'une STEP
d36 : Poursuivre la mise aux normes des stations d'épuration	Réhabilitation système d'assainissement : transfert des eaux usées d'une commune vers Reims Reconstruction STEP : 1 STEP Diagnostics des systèmes d'assainissement : 6 communes et études en cours sur plusieurs communes
d38 : Traiter les points noirs pour les rejets non domestiques	Réhabilitation d'ANC : réalisé sur 1 commune et en cours sur 1 commune
d40 : Déterminer les Aires d'Alimentation de Captages	27 AAC cartographiées dont 7 prioritaires 22 plans d'action établis
d42 : Lutter contre les pollutions sur les AAC	4 ETP destinés à la sensibilisation sur les AAC 5080 ha d'AAC prioritaires occupés par une agriculture économe en intrants 45 ha acquis par les structures compétentes en EP pour y implanter des systèmes cultureux économes en intrants 1 projet pilote mis en place sur une AAC type
d43 : Réaliser un schéma de sécurisation à l'échelle du SAGE	0 en 2024

d44 : Garantir une distribution pérenne d'eau conforme	Plusieurs travaux d'interconnexion ces dernières années. Aucune solution pérenne pour le moment au vu des incertitudes sur les métabolites et autres molécules.
d45 : Elaborer et tester un document de gestion de crise à l'échelle de chaque structure compétente en eau potable	1 Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) en cours
d47 : Développer des actions pédagogiques sur les milieux aquatiques et humides	Animations auprès d'étudiants et d'enfants d'écoles primaires, auprès du grand public (SIABAVES, CEN Champagne-Ardenne, CEN Hauts-de-France) Sensibilisation, information des élus et des riverains (SIABAVES, CEN Champagne-Ardenne, PNR de la Montagne de Reims) 11 animations menées par le CEN Champagne-Ardenne
Dispositions relatives à l'atteinte du bon état des cours d'eau : d51, d52, d54, d61, d62	Restauration : 36 mètres linéaires sur la Suippe à Somme Suippe par la CCRS Travaux de diversification d'habitats sur la Suippe et la Py par la CCRS
d63 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Lutte contre la renouée du Japon : 2623 m ² (SIABAVES) 1 campagne de piégeage réalisée par le SIABAVES
d66 : Préserver, Entretenir et restaurer les Zones Humides	Entretien et restauration ZH par différents organismes : CEN Champagne Ardennes, CEN Hauts-de-France, PNR Montagne de Reims, CCRS. 7 collectivités sensibilisées par le SIABAVES et le CENCA Accompagnement d'un propriétaire privé, d'une structure privée et de 7 collectivités (par le SIABAVES et le CENCA) dans le cadre de suivis de projets
d70 : Aménager les versants pour limiter l'impact du ruissellement	<u>Travaux d'hydraulique douce</u> : 2 communes <u>Travaux d'hydraulique douce et structurante</u> : 1 commune <u>Etudes hydraulique douce</u> : études sur 3 communes en cours, étude sur 1 commune achevée <u>Etude de ruissellement sur bassins versant</u> : 1 commune en cours
d71 : Réaliser un zonage d'assainissement pluvial sur les communes	Schéma directeur, zonage des eaux pluviales : 1 sur le Grand Reims
d72 : Limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales urbaines (issues de sols imperméabilisés)	<u>Désimperméabilisation et gestion à la source des eaux pluviales</u> : plusieurs projets sur Reims en cours (places, rues, espaces publics...) <u>Déconnexion des eaux pluviales des réseaux</u> : Reims

III - 7 SAGE et contrat d'application

La cellule d'animation a suivi le Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suippe.

III - 8 Structure porteuse de SAGE et contrats d'application

La cellule d'animation a continué à suivre l'évolution de la structure porteuse du SAGE.

IV. Les perspectives 2025

IV - 1 Modification de la composition de la CLE

Des élections seront menées à la prochaine CLE pour remplacer le vice-président manquant. Un arrêté sera rédigé afin de prendre en considération les changements au sein de la CLE :

- Remplacement de l'association des communes ardennaise riveraine à l'Aisne ;
- Ajout de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Ajout de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Ardennes.

IV - 2 Mise en place de commissions thématiques

La mise en place d'une commission thématique sur les prélèvements sera rediscutée avec les membres du bureau de CLE et mis en place en 2025.

IV - 3 Travail sur la mise en compatibilité SAGE / SDAGE et modification du SAGE

La CLE travaillera sur la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie et les autres modifications. Les membres de la CLE et les acteurs pertinents se rencontreront lors d'ateliers de réflexion autour des nouveaux enjeux du SAGE afin d'anticiper l'écriture de nouvelles règles et/ou dispositions.

IV - 4 Poursuite des avis de la CLE

La CLE continuera à rendre les avis sur lesquels elle est sollicitée mais également sur les documents devant être compatibles avec le SAGE.

IV - 5 Mise en œuvre des actions

Il convient de poursuivre la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

La cellule d'animation axera ses travaux sur certaines dispositions bien spécifiques telles que :

- Restitution à la CLE du suivi des assecs dans Enquêtes d'eau (d6) ;
- Restitution à la CLE du projet de SAGE Nappe de craie (d7) ;
- La collecte de données et l'amélioration des connaissances sur la qualité et la quantité des ressources en eau du territoire (d12, d13, d16) ;
- Continuer à assurer la gouvernance de l'eau à l'échelle SAGE (d81, d82 et d83) ;
- Poursuite du suivi des projets du territoire et l'accumulation des connaissances sur les autres dispositions*.

Le Contrat Territorial Eau et Climat, débuté le 1^{er} janvier 2021 à l'échelle du SAGE, porte sur les thématiques relatives au grand cycle de l'eau : rivières, zones humides, gestion quantitative et érosion/ruissellement. Ses actions continueront en 2025. La cellule d'animation veillera à communiquer les actions menées sur le territoire et les résultats observés auprès de la CLE.

**La communication auprès des membres du bureau et de la CLE sera renforcée afin de développer la connaissance sur le territoire et de partager les informations entre les différents acteurs.*

IV - 6 Mise à jour de l'état des lieux du SAGE Aisne Vesle Suippe

Afin d'anticiper la modification/révision du SAGE Aisne Vesle Suippe et se conformer au nouveau décret SAGE paru en décembre 2024, l'état des lieux – diagnostic du territoire sera mis à jour sur deux ans, en 2025 et 2026.